

tiennes. Un journal protestant, le *Times*, semble le reconnaître lui-même. On lit dans ce grand organe de l'opinion anglaise :

“Le nouveau *Syllabus* témoigne peu de cet “obscurantisme” auquel paraissaient s’attendre avec confiance les ennemis de l’Eglise. Dans les soixante-cinq erreurs relevées par le décret, il est difficile d’en trouver une qui ne fût pas déjà condamnée : beaucoup seraient condamnées par d’autres Eglises aussi bien que par celle de Rome. Le but de ce décret semblerait être d’appeler l’attention sur certaines erreurs que des écrivains contemporains ont ravivées sous une forme nouvelle ; d’autre part, il n’y a rien de nouveau ou de moderne dans les erreurs elles-mêmes, qui, bien qu’elles puissent être des lieux communs pour des gens qui sont hors de l’Eglise, sont pour la plus grande partie absolument contraires aux enseignements fondamentaux de l’Eglise elle-même.”

Comme dans d’autres circonstances analogues, on s’est demandé quelle est la valeur réelle de ce nouveau *Syllabus* au point de vue doctrinal. Cette valeur serait inappréciable, même si le Pape ne lui avait donné la sanction de son autorité souveraine. Le Décret a été préparé et rendu par la Sacrée Congrégation de l’Inquisition ou du Saint-Office, dont le rôle propre est de rechercher et de poursuivre toutes les erreurs qui menacent la foi ou les mœurs. Elle est la seule qui ait le Pape lui-même pour Préfet. Voici les noms des cardinaux qui la composent actuellement : Rampolla, di Pietro, Gotti, Respighi, Ferrata, Merry del Val, Steinhuber, Segna, et Vivès y Tuto. Le cardinal Serafino Vannutelli, vice-doyen du Sacré-Collège, en est le secrétaire. Les décisions contenues dans le décret ont été longuement étudiées et élaborées par les nombreux consultants dont sont assistés les cardinaux membres de la Congrégation. Nommons entre autres Mgr Gasparri, Mgr della Chiesa, les PP. Lepidi, Cormier, Wernz, David Fleming, Pie de Langogne, etc. Tous ces hommes ont une science profonde et sûre. De sorte que ce *Syllabus* est le fruit des lumières et des travaux des plus éminents théologiens qu’il y ait au monde. Mais au-dessus de sa valeur intrinsèque, il y a sa valeur juridique, sa valeur d’autorité. C’est le Pape qui a ordonné à la Congrégation du Saint-